Recommundation Offin de foire accepter ce neuveau dispositif , il ost primerdiale d'instaura un diologue entre les différentes farties penantes et de sonsibiliser sur les enjeux de sonté serbiens per les enjeux de sonté jublique que ce sujet soulève. De sus, il est important de gardor une certaine flexibilité dans la mise en place des 2NT et d'évaluer ses impacts afin de pouvoir D'adapter et faire evoluer le disjositif.

Methodologie projest par le SSP Offin de calculer les distance d'élaignement nécessaire la SSP s'ognies sur des données jublic Cel que. les fictions fenciers (MAJIC) qui jermettent de déterminer les joulation à risque, les régestre jarcelloise graptique CRPG) vidant à déterminer les exploitation agricales nècesociant la mise en place de ZNT et de distinguer les différent type d'explatation à C basse au feute qui in lucrice l'élaignement nécessaire. 1 mplications jour les jarlies prenantes Les agriculteurs seront directement imjustes jour ces mesures en devant cosse d'uliliser des produits phytosanitaires sur des jortions de leurs exploitations. Ecjandant, des mosures compensataires perwent être envisa gées et les 2MT ne represen-- tent qu'un foille jourcentage de l'exploitation agricole Des rivercins journant quant à eux voir leurs exploitaires exploitaires considérallement réduire jame licrant ainsi laurs conditions de vie. De rôles des outoités locale clans la mise en place de ce disjoité est également crisciole. En effet, ces dernière donnt jernettre el cossurer le diologue entre les différente parties prenantes et définir les modalités d'information pédable ou Troitement. 解 2/3

2 alilesation massive de jesticides aux alcrels des espaces unbains soulève des inquietude grandissante vis-ii-vis de la santé des riverais. Dans ce contexte, le gouvernement à mis en place un disjosetif de création de zone de non Traitement (2NT) afin d'élaigner les jexicides des jogulation locales. Nous amalyserons dans un perier temps le cadre législatif actuel et les défes que soulovent ce nouveaux pojet de loi. Dans un second temps, neus décortiquerons le fonctionnement de ce neuveaux disjosités. Enjeux de la mise en place de 2NT A travers les conclusion des états généraux de l'alimentation, le gouvernement a mis en exerque la nècesité impérieuse de récluire l'exposition des niveroins des jojulations aux produits phytosanitoires. Les risques que soulevent l'exposition à ces substances ent concluit le gouvernement à crèce des mesures visant à élaigner les riverains de ces dernières à travers la création de zones de non Troitement (2NT). Le nouveau dispositif soulève plusieurs défis mageurs D'une part, caleir de protèger la santé jublique sans componettre les explatations agricoles ser le plan économo-que. D'autres jant, d'homogéneiser la méthode d'opple cation de ces 2NT à un Territaire medienal fatéroclite.